

Commune de Schuttrange

Leitbild 2030

« développement durable »

Septembre 2022
modifié en mai 2025



1. Introduction

Depuis presque 10 ans, la commune de Schuttrange (ci-après « la Commune ») s'est engagée dans une action soutenue de lutte contre le changement climatique à travers sa signature du contrat Pacte Climat en 2013. Elle a renouvelé ses ambitions en signant en 2021 le contrat Pacte Climat 2.0.

Se situant aux abords de la capitale du Luxembourg, elle présente un caractère villageois entouré de champs et de forêts, ainsi que d'importantes axes routières et ferroviaires.

En 2019, suite à l'évaluation rigoureuse de sa politique énergétique et climatique, la Commune de Schuttrange a été récompensée avec le label "Pacte Climat – 50 %".

Cette distinction affirme l'ambition à aller plus loin : **la certification "Pacte Climat – Gold (75%)"**.

Afin d'atteindre cet objectif, au travers d'une série de Workshops organisés ensemble avec la population et d'autres parties prenantes, la Commune est heureuse de présenter les principes directeurs qui vont piloter la politique énergétique et climatique pour les années à venir jusqu'en 2030.

Ces principes directeurs (« Leitbild ») s'étendent sur 10 thématiques regroupées en 3 grandes catégories :

- L'être-humain
 - Favoriser une mobilité active et multimodale.
 - Protéger notre santé et celle de notre environnement.
 - Promouvoir le développement socio-économique.
- Les ressources
 - Maximiser la couverture des besoins en énergie renouvelable.
 - Préserver voire augmenter la biodiversité.
 - Valoriser les cycles de l'eau.
 - S'adapter aux changements climatiques.
 - Construire durablement selon les principes de l'économie circulaire.
 - Acheter durablement et gérer ses ressources selon les principes de l'économie circulaire.
- Le processus
 - Assurer une gouvernance transparente et inclusive.

Pour chacune des thématiques, différentes stratégies sont élaborées afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030. L'ambition des stratégies formulées est l'atteinte, d'une part, des objectifs qualitatifs fixés dans le cadre de ce « Leitbild » et d'autre part, l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la Commune, identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Ces stratégies et l'atteinte des objectifs sous-jacentes ne font sens que si elles s'inscrivent dans la volonté politique de contrôler adéquatement l'accroissement de la population (+1.7%/an) et l'étalement urbain tel que cela a déjà été défini dans le processus de développement du PAG.



2. L'être-humain

Cette catégorie regroupe les thématiques qui touchent directement à l'être humain et son mode de vie tels que la mobilité, la santé ou encore le développement socio-économique de la Commune.

2.1. Favoriser une mobilité active et multimodale

Bilan

La Commune investit dans la promotion de la mobilité active au sein du territoire communal avec des résultats concrets : un réseau piétonnier et cyclable dense, intuitif et attractif ; l'accessibilité aisée des points d'intérêts de la Commune ; des subventions ciblées ; l'optimisation de l'offre de stationnement pour vélos ; le développement d'infrastructures accompagnantes comme des stations de réparation pour vélos.

D'autres actions ciblées sont également mises en œuvre - elles concernent le secteur scolaire (concept de trajet scolaire), les transports publics inter-communaux (Ruffbus Syrdall), la promotion d'offres alternatives (Nightlifebus), l'électromobilité (initiative "Stroum beweegt", 3 bornes de rechargement, guide « électro-mobilité », flotte électrique de la Commune) et la mobilité multimodale (FLEX et MBox sur la gare Munsbach).

La sensibilisation présente un pilier supplémentaire pour la Commune, notamment grâce à la semaine de la mobilité exemplaire ainsi que plusieurs campagnes additionnelles lancées au courant de l'année (Tour du Duerf, mam Velo op d'Schaff, Séminaires, Workshops, concours...). Les informations de mobilité sont accessibles en permanence, ceci par le biais de divers canaux de communication.

Objectifs qualitatifs 2030

Le défi majeur de la mobilité consiste à minimiser dans le futur l'espace public dédié exclusivement à la voiture. La clé pour relever ce défi consiste à allier une mobilité active sur les petites distances à un réseau multimodal efficace pour desservir les usagers sur de plus longues distances. Afin d'y arriver, la Commune s'engage à travailler sur la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- M1* – Étendre le réseau de pistes cyclables afin de rendre ce mode de transport plus sécurisé et plus attractif pour les citoyens de la Commune. Le développement d'un réseau de pistes cyclables s'inscrit également dans la politique de mobilité multimodale de la Commune.
- M2* – Étendre le réseau de chemins piétonniers afin de permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité et tranquillité dans la Commune mais également dans la campagne environnante.
- M3 – Installer de bornes de charge publiques pour vélos électriques pour assurer une autonomie suffisante aux usagers du vélo électrique.
- M4* – Installer des bornes de charge publiques pour voitures électriques pour assurer une autonomie suffisante aux usagers de la voiture électrique.



- M5* – Installer des espaces couverts et sécurisés pour le stationnement des vélos afin d’encourager les cyclistes à se déplacer en toutes conditions météorologiques sans risque de vol.
- M6 – Diminuer le nombre de places de parking publiques pour voitures par habitant afin d’augmenter l’espace public mis à disposition aux moyens de mobilité active.
- M7 – Intensifier le développement urbain de la Commune autour des solutions de mobilité existantes telles que la gare, les arrêts de bus, les bornes de charge publiques, etc.
- M8 – Augmenter l'attractivité des solutions de mobilité existantes.
- M9 – Compléter au niveau local/régional l'offre de transports publics pour augmenter la flexibilité des citoyens en se déplaçant via ces modes de transport.
- M10 – Proposer des services de location (court et long terme) de moyens de mobilité active aux habitants de la Commune pour permettre à ceux ne disposant pas de l’espace de stockage ou de moyens suffisants de profiter de ce mode de déplacement.
- M11 – Promouvoir la mobilité active auprès des citoyens en communiquant sur ses effets positifs sur notre santé et notre environnement.
- M12 – Renforcer les mesures mises en place pour limiter la vitesse des véhicules motorisés en dehors des routes nationales en aménageant les voiries (chicanes, rétrécissements, etc.) et en menant des campagnes de contrôle et de sensibilisation.
- M13 – Encourager le covoiturage en sensibilisant aux diverses solutions existantes.
- M14 – Mettre en place des liaisons entre les transports en commun et la mobilité active.
- M15* – Instaurer une utilisation efficiente du parc de véhicules communal.



2.2. Protéger notre santé et celle de notre environnement

Bilan

La protection de la santé de sa population et de l'environnement est concrétisée à travers différentes mesures mises en œuvre sur le territoire de la Commune.

Dans la planification des projets de construction et urbanistiques, les critères de santé sont déjà présents dans les cahiers de charge relatifs, illustré concrètement par l'exigence d'une isolation phonique adéquate, de l'apport de lumière naturelle, de couloirs d'air frais et des mesures de limitation des nuisances sonores dans les instruments de planification (PAG, PAP, règlement sur les bâtisses) de la Commune. On y retrouve également des mesures ciblées, visant par exemple le bruit des pompes à chaleur et l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

La Commune soutient des espaces et projets partagés, des exemples sont le jardin, les potagers et le compost partagés, le « Schëtter Treff », les aires de jeux ou encore la bibliothèque. Des espaces verts communs, naturels et sains sont favorisés, couplés à des efforts de sensibilisation visant à faire redécouvrir la nature à la population (sentiers, randonnées guidées).

Développant l'aspect sensibilisation, la Commune encourage activement l'achat de produits sains, biologiques, locaux et équitables à travers ses procédures internes ("Label-Check"), sa participation à la campagne « Ouni Pestiziden » ainsi qu'une charte de durabilité proposée aux associations avec des critères spécifiques donnant accès à des subventions supplémentaires.

Objectifs qualitatifs 2030

La santé de l'être humain mais également celle de son environnement doit rester au cœur des préoccupations. Ainsi il est nécessaire de supprimer toute nuisance issue de notre activité mais également de créer des impacts positifs sur notre environnement et de contribuer à sa régénération. A cette fin, la Commune s'engage à travailler sur la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- S1 – Interdire l'utilisation de substances toxiques¹ pour l'être humain et l'environnement dans la construction, la rénovation et l'entretien des espaces et bâtiments communaux.
- S2 – Sensibiliser et stimuler les citoyens à construire des bâtiments sains qui n'emploient pas de substances toxiques¹ pour l'être-humain et son environnement.
- S3 – Développer des espaces publics de bien-être, de détente et de contemplation tels que des sentiers de promenade, des parcs publics, des points d'eau, etc..
- S4 – Développer des espaces qui permettent l'appropriation tels que par exemple les jardins partagés / collectifs, les murs réservés à l'expression artistique, un local à disposition des citoyens pour organiser leurs activités, etc..

¹ Sur base des substances préoccupantes selon la réglementation européenne REACH.



- S5 – Limiter les potentielles sources de nuisances sonores issues des équipements techniques des bâtiments tels que les ventilateurs, les pompes, etc..
- S6 – Développer des bâtiments communaux à haute qualité de vie.
- S7 – Favoriser le confort et les apports de lumière naturelle dans les nouveaux bâtiments communaux et optimisant les ouvrants et la configuration des bâtiments en fonction de leur orientation.
- S8 – Intégrer dans tous les nouveaux projets de bâtiments et d'infrastructures les exigences des personnes à mobilité réduite : pente douce, ascenseur, sanitaires, etc..
- S9 – Limiter la pollution lumineuse des équipements publics et privés en veillant à leur intensité, leur température de couleur, leurs horaires d'utilisation, et leur orientation.
- S10 – S'engager pour l'ouverture d'un centre médical sur le territoire de la Commune.
- S11 – Prévoir des couloirs d'air frais dans les lotissements.
- S12 – S'engager pour la réduction des nuisances sonores liées à la proximité de l'aéroport.



2.3. Promouvoir le développement socio-économique

Bilan

La richesse et diversité de la Commune est reflétée dans le nombre de nationalités diverses représentées au sein de sa population, des associations de toutes sortes qui animent les quartiers et communautés, ainsi que l'activité commerciale.

Dans ce cadre, la Commune met à disposition des espaces partagés visant à rassembler ces divers groupes et promouvoir un échange. Ceci est notamment possible à travers l'offre d'espaces verts, de parcs, d'aires de jeux, de zones barbecue, du « Schëtter Treff », de la Maison des Jeunes, des réserves naturelles, du château de Munsbach ou bien le « Native Village » à Neuhaeusgen.

L'engagement d'offrir des lieux d'échange entre les divers groupes sont également représentés dans l'événementiel, notamment par le biais de marchés locaux et d'un agenda d'événements facilement accessibles.

L'esprit "Vivre-Ensemble" est encore renforcé par le biais de la plate-forme participative "Pins" qui promeut l'intégration de tout type de personne dans la société selon ses désirs, besoins ou attentes.

Objectifs qualitatifs 2030

Le développement de l'urbanisation communale doit se faire de manière à créer des espaces de vie pour toutes et tous et qui permettent l'épanouissement socio-culturel. Cette urbanisation doit également veiller à intégrer un développement économique équilibré et qui répond aux besoins des citoyens. La Commune s'engage à travailler à la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- DS1 – Créer des espaces et des lieux publics de rencontres pour tous en tenant compte de la diversité intergénérationnelle, culturelle et sociale au sein de la Commune.
- DS2 – Encourager la mise en place de synergies intra et extra-communales. Par exemple en encourageant les entreprises, les associations et les citoyens à collaborer pour développer leurs activités.
- DS3 – Encourager les initiatives de commerce locales en partenariat avec des producteurs et artisans locaux.
- DS4 – Mettre à disposition des surfaces pour des initiatives non commerçantes : réunions d'associations, conférences, intégration sociale, coopération citoyenne, expositions, ateliers, etc..
- DS5 – Augmenter la proportion de logements sociaux destinés aux citoyens avec un revenu plus modeste.
- DS6 – Soutenir les habitations en colocation.



3. Les ressources

On retrouve sous cette catégorie toutes les thématiques qui concernent les ressources dont l'être humain se sert pour continuer à développer la Commune. On retrouve les thèmes comme l'énergie, l'eau, la biodiversité, le climat ou encore les matériaux.

3.1. Maximiser la couverture des besoins en énergie renouvelable et augmenter l'efficacité énergétique

Bilan

Grâce à sa participation aux énergies coopératives et la mise à disposition de surfaces de toits adaptées, la Commune affirme son investissement dans le développement d'énergies renouvelables. Des outils spécifiques, comme le cadastre solaire, permettent aux parties prenantes de la Commune de s'activer eux-mêmes dans la production d'énergies renouvelables.

Ces efforts sont accompagnés par des collaborations ponctuelles, par exemple avec la Klima-Agence qui fournit un conseil en énergie (semaines d'action, campagnes d'information, brochures, flyers, séminaires, etc.).

En ce qui concerne sa propre consommation, la Commune garantit un suivi précis de l'efficacité énergétique de la Commune grâce à des systèmes de monitoring (Energiemonitoring, Facility Management, Enercoach) qui facilitent la résolution d'éventuels problèmes en temps réel avec un système d'alerte. Ces systèmes permettent également d'identifier et d'implémenter des opportunités d'optimisation qui se présentent à travers les analyses.

Le réseau d'éclairage public en LED est en évolution constante, visant à améliorer l'efficacité énergétique et à minimiser les répercussions sur l'environnement du système.

D'autres actions notables sont la standardisation de l'acquisition de véhicules électriques au sein de l'administration, les subventions communales ciblées (mobilité active, mobilité électrique, acquisition d'appareils énergétiquement performants, mise en valeur des énergies renouvelables, assainissement énergétique, etc.).

Objectifs qualitatifs 2030

Si le développement des énergies renouvelables reste toujours primordial, il est également important d'adapter nos infrastructures, nos habitudes et nos besoins aux productions disponibles. Cette thématique reprend ces deux aspects. La Commune s'engage à mettre en œuvre les stratégies qui suivent :

- ER1 – Réaliser un bilan énergétique au moins tous les 3 ans sur l'ensemble des actifs (bâtiments, infrastructures, équipements) et des activités sous la responsabilité de la Commune.
- ER2* – Augmenter la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse).



- ER3* – Augmenter la production de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, biomasse, géothermie, air ambiant).
- ER4* – Sensibiliser les habitants à réduire leurs consommations énergétiques et à l'utilisation et la production d'énergies renouvelables et leurs bénéfices économiques et environnementaux sous-jacents.
- ER5* – Favoriser l'utilisation d'équipements économes en énergie dans les bâtiments et infrastructures communales (éclairage LED, électroménagers efficaces, etc.). Les économies d'énergie se reflètent également par une utilisation rationnelle des équipements en évitant le surdimensionnement et en évitant le gaspillage.
- ER6 – Favoriser les gains énergétiques passifs, par exemple en isolant correctement les bâtiments. Favoriser les solutions low-tech avant des solutions régulées et digitalisées là où cela fait du sens.
- ER7* – Remplacer les véhicules thermiques publics par des véhicules électriques lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie. Veiller également à une utilisation rationnelle des véhicules publics en éteignant les moteurs lorsque les véhicules sont à l'arrêt ou encore en privilégiant la marche à pied ou à vélo pour des déplacements courts.
- ER8* – Augmenter la part des équipements d'entretien publics alimentés par de l'électricité.
- ER9 – Favoriser la rénovation pour augmenter l'efficacité énergétique sur le territoire communal (sensibilisation, conseil, subsides pour citoyens).
- ER10* – Construire des nouveaux bâtiments communaux conformes à des normes de qualité énergétique et de durabilité accrues.
- ER11* – Rénover les bâtiments communaux pour gagner en efficacité énergétique.
- ER12* – Renforcer le contrôle des performances énergétiques annoncées pour les nouvelles constructions.
- ER13 – Réaliser un bilan CO₂ de la Commune au moins tous les 3 ans.



3.2. Préserver voire augmenter la biodiversité

Bilan

La Commune dispose sur son territoire d'espaces naturels présentant une importante richesse et diversité faunistique et floristique.

Des collaborations ciblées visent le développement de la biodiversité à travers les frontières de la Commune. Une collaboration décisive et fructueuse avec la station biologique du SIAS contribue à la diversité grâce à leur travail de protection des espèces, d'aménagement des terrains, du programme biodiversité et de gestion des espaces verts des communes.

Dans la gestion des espaces verts, une attention particulière est portée sur l'utilisation d'espèces résistantes au changement climatique, d'espèces indigènes, sur la création de nouveaux habitats et la conversion écologique des zones actuelles et potentielles, par exemple via la mise en place de gazons de végétalisation, des prés de fleurs sauvages ou de bandes fleuries.

Au travers des instruments de planification de la Commune, des critères supplémentaires s'appliquent pour les espaces verts, biotopes et autres zones de protection existantes. Dans les projets de construction et/ou de rénovation, nous pouvons noter l'intégration de toitures et de façades vertes ou bien les réglementations visant à limiter les jardins de graviers.

Des actions et campagnes sont développées au fur et à mesure visant à intégrer la population et les parties prenantes dans l'amélioration de la biodiversité sur le territoire de la Commune. Ceci est illustré par des actions annuelles de plantation d'arbres, la campagne « Ouni Pestiziden », des projets partagés comme le jardin, les potagers et le compost ou le jardin scolaire. Dans cette logique d'engagement la Commune a signé la convention « Naturpakt » avec l'Etat.

Objectifs qualitatifs 2030

De manière générale, la biodiversité a largement souffert du développement de nos sociétés. Il est essentiel que les développements à venir se fassent de manière à préserver la biodiversité existante et à la régénérer autant que possible. La Commune s'engage à suivre les stratégies décrites ci-après :

- B1 – Préserver et créer des trames vertes (haies, arbres), bleues (ruisseaux, étangs), noires (couloirs et espaces sombres), brunes (sols non artificialisés) dans les phases de planification du PAP. Ces trames sont essentielles pour la préservation et le développement de la biodiversité dans les espaces urbanisés.
- B2 – Favoriser l'installation de toitures (et de façades) végétalisées en combinaison avec des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. La combinaison des deux maximise l'utilisation des toitures et permet d'augmenter le rendement des panneaux photovoltaïques en période chaude.
- B3 – Veiller aux potentielles sources de nuisances sonores issues des équipements des bâtiments et des activités humaines (via le règlement des bâtisses, règlement de police vis-à-vis des feux d'artifice et l'utilisation d'engins de récréation bruyants, etc.).



- B4 –Préserver les biotopes existants en protégeant les zones qui les hébergent de toutes activités humaines qui leurs seraient néfastes. Restaurer les biotopes en créant de nouvelles zones protégées et les conditions adéquates pour que la nature puisse se les réapproprier.
- B5 – Encourager la plantation d'espèces autochtones qui sont mieux adaptés à nos régions et à nos conditions climatiques.
- B6 – Proscrire l'utilisation de pesticides pour l'entretien et l'exploitation des espaces verts gérés par la Commune.
- B7 – Soutenir et accompagner les agriculteurs à transiter vers une gestion responsable des ressources qu'ils exploitent telles que les sols (rotation des cultures pour permettre la régénération des sols, couverture végétale pour éviter et limiter les phénomènes d'érosion) ou encore les nappes aquifères (éviter l'utilisation d'engrais et de pesticides nocifs pour l'environnement).
- B8 – Soutenir et accompagner les exploitants forestiers à transiter vers une gestion responsable des ressources qu'ils exploitent telles que les sols et les arbres. Par exemple : éviter les monocultures, planifier les coupes afin d'anticiper les plantations de nouvelles parcelles, rotation des essences pour permettre la régénération des sols).
- B9 – Sensibiliser les citoyens à la préservation et l'augmentation de la biodiversité que ce soit via la gestion de leurs espaces verts privés mais également à travers leur comportement dans les espaces verts publics.
- B10 – Préserver et renforcer l'aspect naturel de la Syre en limitant l'artificialisation de ses abords.
- B11 – Limiter le scellement des sols lors de la définition des nouveaux PAP.
- B12 – Favoriser l'installation d'espaces verts naturels au lieu de gazons synthétiques ou de pierres.
- B13 – Utiliser les sels de déneigement de manière rationnelle.
- B14 – Sensibiliser et conseiller les citoyens sur la préservation et l'augmentation de la biodiversité.



3.3. Valoriser les cycles de l'eau

Bilan

La Commune gère sa propre consommation d'eau avec un suivi précis grâce à des systèmes de monitoring (Energiemonitoring, Facility Management, Enercoach) qui facilitent la résolution d'éventuels problèmes en temps réel avec un système d'alerte et d'implémenter des opportunités d'optimisation qui se présentent à travers les analyses.

D'autres mesures de gestion rationnelle d'eau sont implémentées au sein de la Commune, illustrées par des distributeurs d'eau du robinet pour le personnel et les utilisateurs des bâtiments. Afin de réduire la consommation d'eau potable, l'eau de pluie est une ressource supplémentaire qui est utilisée sur l'entièreté du campus scolaire.

Dans le cadre de la participation de la Commune au programme de travail de la Flusspartnerschaft Syr et de la coordination inter-communale du SIAS, la Commune contribue à la revitalisation de la Syre ou la source « Al Boumillen ». Le réseau d'eau est davantage renforcé grâce aux travaux de réparation et de maintenance régulière du système (conduites, pompes, etc.).

Afin d'assurer une qualité optimale des sources d'eau de la Commune, une collaboration avec le secteur de l'agriculture est évidente, notamment par le biais d'actions visant la réduction de l'utilisation de pesticides (« Ouni Pestiziden ») ou la promotion de systèmes alternatifs (agriculture bio, cultures alternatives comme le miscanthus).

En ce qui concerne l'eau potable à disposition de la population et d'autres parties prenantes, la Commune garantit une transparence complète en publiant l'inventaire des contrôles sur son site web. Niveau sensibilisation, la Commune informe la population sur les petits et grands gestes à travers ses divers canaux de communication.

Objectifs qualitatifs 2030

L'eau potable est une ressource précieuse qu'il est nécessaire d'utiliser à bon escient. Il s'agit ici de valoriser tous les gisements d'eau disponibles en fonction des besoins et de maximiser leur utilisation tout en s'assurant de retourner une eau aussi pure que possible à la nature. A cette fin, la Commune s'engage à travailler sur la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- E1 – Réaliser un bilan de la consommation d'eau au moins tous les ans sur l'ensemble des actifs (bâtiments, infrastructures, équipements) et des activités sous la responsabilité de la Commune.
- E2* – Diminuer la consommation d'eau potable dans les infrastructures communales en sensibilisant les usagers à des consommations responsables.
- E3* – Sensibiliser les citoyens à diminuer leur consommation d'eau potable en adaptant un comportement responsable et en communiquant sur des gestes faciles à mettre en œuvre au quotidien.
- E4 – Installer des équipements économes en eau au sein des bâtiments et infrastructures communales tels que des chasses économes, des robinets à poussoir, des toilettes sèches ou encore des électroménagers économes en eau.



- E5* – Récupérer et utiliser l’eau de pluie, et limiter le scellement des sols au sein des bâtiments et infrastructures communales. Cette eau pourra, entre autres, servir substituer l’eau potable dans des applications telles que la chasse d’eau et les eaux de nettoyage et d’entretien des espaces intérieurs et extérieurs.
- E6 – Étudier la possibilité de l'utilisation de l'eau grise en substitution de l'eau potable au sein des bâtiments et infrastructures communales. L’eau grise issue des douches peut particulièrement substituer l’eau des toilettes dans les bâtiments et infrastructures équipées de vestiaires tels que les halls de sport.
- E7 – Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à installer des surfaces perméables à l'eau sur les alentours de leurs bâtiments.
- E8 – Encourager les citoyens à installer des équipements économes en eau, à récupérer et réutiliser l'eau de pluie et à limiter le scellement des sols.



3.4. S'adapter au changement climatique

Bilan

La Commune développe activement la capacité d'évacuation, de rétention et d'infiltration des agglomérations, notamment avec la planification et la construction de nouveaux bassins de rétention et les travaux de renaturation des cours d'eau existants (Minsbaach, Syre).

Les cours d'eau, les canalisations et les zones inondables avec des mesures spécifiques y relatives sont incorporés dans les instruments de planification de la Commune, ce qui présente un outil pertinent visant à éviter le développement urbain dans des zones à risque. Un suivi précis de l'évolution de ces zones et l'identification des écoulements d'urgence en cas de fortes pluies est réalisé.

Le développement des espaces verts contribue à l'infiltration naturelle des eaux. Des programmes ciblés sont développés à cet égard, visant les régions et acteurs à risque ou présentant des opportunités intéressantes pour la mise en place de mesures concrètes (exemple : projet de développement des espaces d'infiltration naturelle du SIAS dans la Z.A. Syrdall).

Ces efforts vont s'intensifier dans le cadre du nouveau concept et plan d'action d'adaptation au changement climatique qui, à l'heure de rédaction de ces principes directeurs, est en cours de développement.

Objectifs qualitatifs 2030

Le changement climatique que nous vivons aujourd'hui est un phénomène qui aura des conséquences avec lesquels notre société va devoir apprendre à vivre. Si ces effets sont aujourd'hui difficilement perceptibles, il nous faut mettre en place aussi rapidement que possible les outils qui nous permettront de s'adapter à ce changement. Pour ce faire la Commune s'engage à travailler sur la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- CC1 – Coopérer avec au moins une association, une communauté voisine ou une ONG sur les enjeux du pacte climatique pour en comprendre tous les tenants et aboutissants.
- CC2 – Mettre à jour et monitorer annuellement des indicateurs définis dans le cadre du Pacte Climat afin d'intensifier les efforts là où c'est nécessaire.
- CC3 – Ne plus étendre les zones constructibles dans des zones inondables, et prévoir des mesures limitant les conséquences de fortes crues dans les zones inondables en vue des événements d'inondations qui ont touché les populations lors de l'été 2021.
- CC4 – Concevoir des nouveaux bâtiments communaux qui s'adaptent aux nouvelles conditions météorologiques issues du changement climatique telles que des pics de température et des précipitations plus élevées.
- CC5 – Identifier puis cartographier les zones potentiellement concernées par l'érosion des sols dans le futur et qui pourraient potentiellement devenir une menace pour la sécurité des habitants de la Commune.



- CC6 – Augmenter les points d'eau (étangs, aires de jeu, rigoles à ciel ouvert) naturels dans les espaces urbanisés afin de contrecarrer les effets d'îlots de chaleur en période chaude.
- CC7 – Mettre en place un plan de communication d'urgence pour pouvoir informer de manière efficace, anticipée et ordonnée les citoyens de la Commune en cas de catastrophes naturelles.
- CC8 – Mettre en place des plans d'action d'urgence pour pouvoir réagir de manière efficace, anticipée et ordonnée en cas de catastrophes naturelles.
- CC9 – Promouvoir l'alimentation bio, locale, végétarienne et végétalienne dans les écoles et cantines.
- CC10 – Optimiser les réseaux de canalisation en adaptant les dimensions des conduites aux potentielles conséquences du changement climatique.



3.5. Construire durablement selon les principes de l'économie circulaire

Bilan

La Commune a fixé des standards ambitieux pour les projets de construction ou d'assainissement des bâtiments communaux. Ces critères comprennent entre autres une performance énergétique exemplaire, l'utilisation d'énergies renouvelables, le raccordement éventuel aux réseaux de chaleur, une orientation et architecture optimale, une construction durable en prenant en compte le cycle de vie des matériaux ainsi que l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre de ces standards est illustrée parfaitement par le biais de la planification des projets de construction et urbanistiques, comme l'exemple emblématique « neien Duerfkär Schëtter ». Le processus participatif de la Commune permet une vision dépassant ces standards avec l'inclusion de la modularité des bâtiments, ainsi que de la gestion des ressources et de la qualité de vie des utilisateurs.

Dans le cadre de la planification du nouveau projet inter-communal « Centre de ressources », une couche supplémentaire a été rajoutée avec une réflexion approfondie en ce qui concerne l'utilisation d'éléments préfabriqués, les matériaux recyclés et recyclables, l'analyse du cycle de vie des matériaux, le bâtiment en tant que dépôt de matériaux, la stratégie de déconstruction, de remplacement ou de réutilisation potentielle d'éléments constructifs et l'évaluation du coût total de possession.

Objectifs qualitatifs 2030

Le secteur de la construction ayant un impact important sur l'environnement et étant un grand consommateur en matières premières, il est nécessaire de baser le développement communal sur des principes d'économie circulaire. La Commune s'engage à mettre en œuvre les stratégies qui suivent :

- CD1 – Limiter l'étalement urbain en concentrant les nouvelles constructions et les aménagements au niveau des zones déjà urbanisées et qui profitent déjà de services et infrastructures publics en place.
- CD2 – Favoriser des éléments préfabriqués en vue d'un désassemblage pour les infrastructures communales pour in fine pouvoir envisager de les reconstruire ailleurs si nécessaire.
- CD3 – Limiter les terrassements dans la procédure de planification des PAPs en exigeant par exemple des documents supplémentaires indiquant l'utilisation des sous-sols.
- CD4 – Favoriser, lors de la construction de bâtiments et d'infrastructures communales, l'utilisation de matériaux qui respectent les cycles technique et biologique afin qu'ils puissent être réintroduites à ces cycles plus facilement lorsqu'ils arrivent en fin d'usage.
- CD5 – Favoriser, lors de la construction de bâtiments et d'infrastructures communales, l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables (l'un n'impliquant pas l'autre).



- CD6 – Promouvoir l'utilisation de systèmes constructifs qui permettent le démontage, le remplacement et la réutilisation des éléments constructifs.
- CD7 – Favoriser les systèmes constructifs et les équipements techniques qui facilitent et diminuent les besoins en maintenance.
- CD8* – Sensibiliser les citoyens à construire de manière durable, notamment à l'aide du guide de construction durable établi par la Commune.
- CD9 – Évaluer et minimiser les coûts totaux de possession sur toute la durée d'exploitation des bâtiments et des infrastructures lors des choix de conception.
- CD10 – Évaluer l'utilité des éléments constructifs avant leur mise en œuvre afin d'économiser les matériaux dont les fonctions pourraient être assurées par d'autres éléments constructifs.
- CD11 – Encourager les constructions flexibles et adaptables dans le temps afin qu'elles puissent continuellement répondre aux demandes et contraintes futures.
- CD12 – Encourager les constructions et les espaces multifonctionnels afin de réaliser des économies de ressources et d'espace.
- CD13 – Favoriser les logements dont la taille est adaptée aux besoins des utilisateurs (pas de construction inutilement démesurée).
- CD14 – Évaluer chaque projet de construction d'un bâtiment communal – qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'une rénovation – à l'aide de l'outil « Bauchek » , développé par la Klima-Agence dans le cadre du Pacte Climat, au minimum lors des phases d'étude et de livraison du bâtiment.
- CD15 – Évaluer chaque nouveau PAP à l'aide de l'outil « Checklist - PAP ».



3.6. Acheter durablement et gérer ses ressources selon les principes de l'économie circulaire

Bilan

Une délibération a été prise en 2015 fixant les directives d'achats prenant en compte des facteurs énergétiques et climatiques, ainsi que le cycle de vie des produits et services. Ces directives ont été traduites en outils concrets : le « Label-Check » pour les achats courants ainsi que la procédure « Klimapaktcheck » pour de plus grands projets.

Ces exigences et labels à considérer ont été adaptés en fonction de la catégorie de produits et soutiennent les acheteurs à prendre le choix responsable et cohérent dans les achats publics, ainsi qu'une indication de critères à intégrer dans les appels d'offres. Cette politique est bien illustrée avec la distribution de matériel scolaire aux élèves en début d'année. La Commune soutient activement le développement du label Fairtrade au Luxembourg à travers sa participation dans le programme « Fairtrade Gemeng ».

La Commune souscrit, pour des catégories de produits pertinentes, à des contrats du type «Product as a Service», comme pour le matériel et les programmes informatiques.

Le 1^{er} janvier 2021, les 4 Communes du SIAS de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange ont introduit une méthode de taxation uniforme des déchets qui met en œuvre de manière cohérente le principe du « pollueur-payeur ». Ce système de collecte permet aux ménages de procéder à un tri facile et attractif de leurs déchets tout en réduisant la quantité de déchets ménagers produits.

D'autres actions notables sont la mise à disposition d'espaces et d'équipements de la Commune par le biais d'un système de location sur le site web, ainsi que le développement d'initiatives de réparation et de « Do It Yourself », illustré par l'organisation du « Repair Café » à Schuttrange.

Objectifs qualitatifs 2030

Au même titre que pour le secteur de la construction, il est nécessaire de considérer nos achats opérationnels (matériaux, mobilier, équipements, etc.) et de gérer nos ressources selon les principes de l'économie circulaire de manière à respecter les boucles technologique et biologique des matériaux. La Commune s'engage à travailler à la mise en œuvre des stratégies qui suivent :

- AD1 – Encourager la réparation, la réutilisation et la culture de « Do It Yourself » auprès des citoyens de la Commune.
- AD2 – Favoriser, pour le fonctionnement communal, l'achat de produits dotés de labels responsables et écologiques ou issus de la production locale.
- AD3 – Intégrer des critères de durabilités dans les marchés publics tels que la recyclabilité, la réparabilité, la présence de substances toxiques, les émissions de CO₂, la consommation énergétique ou encore la consommation en eau.
- AD4 – Étudier, lors des achats publics, la possibilité et l'intérêt de souscrire des contrats du type « Product as a Service » qui soutiennent totalement un modèle circulaire.



- AD5 – Encourager auprès des citoyens la mutualisation des espaces et des équipements, notamment en créant des lieux et des moments où ces initiatives peuvent prendre place.
- AD6 – Exiger une évaluation des coûts totaux de possession et minimiser ces coûts dans le cadre des achats publics.
- AD7 – Gérer au mieux le cycle des ressources, par exemple en procédant à un tri exemplaire des déchets au sein de la Commune.
- AD8* – Sensibiliser les citoyens à l'importance du tri des déchets pour augmenter la qualité des flux de déchets dans les futurs centres de ressources.
- AD9* – Encourager l'organisation d'évènements et de manifestations respectueuses de l'environnement.



4. Le processus

La catégorie « processus » reprend les moyens et outils utilisés pour mettre en œuvre la volonté politique. Dans ce cadre, uniquement la thématique de la gouvernance est abordée.

4.1. Assurer une gouvernance transparente et inclusive

Bilan

Comme dans le cadre de l'élaboration de ce « Leitbild », l'approche participative dans le cadre des projets de la Commune et profondément engravée dans la gouvernance de la Commune.

Des commissions et groupes de travail divers organisés par thématique proposent leurs idées et feedbacks quant aux projets existants et planifiés, contribuent au futur développement de la Commune et s'impliquent avec des actions concrètes.

La communication de la Commune est proposée à travers divers canaux de communication actifs et digitaux (application, site web, réseaux sociaux, plateformes, etc.) et physiques (bulletin communal, bulletin scolaire, flyers, etc.). Une communication réactive est proposée par le biais de la disponibilité téléphonique ou par mail de la Commune, ainsi que par le biais des réseaux sociaux.

Objectifs qualitatifs 2030

Il est important d'intégrer dans le processus de développement de la Commune tous les acteurs concernés (citoyens, commerçants et entreprises, associations, syndicats) mais également de communiquer de manière transparente afin de maximiser l'acceptation de ce développement. L'intégration de tous les acteurs favorisera également la création de synergies et la coopération. La Commune s'engage à suivre les stratégies décrites ci-après.

- G1 – Mettre en place des outils de communication efficaces avec l'ensemble des acteurs de la Commune : citoyens, associations, syndicats, entreprises, autorités publiques, personnel.
- G2 – Informer l'ensemble des acteurs de la Commune sur les développements communaux futurs à l'aide de présentations publiques ou encore des bulletins communaux.
- G3 – Impliquer les différents acteurs communaux concernés dans les développements communaux futurs majeurs à l'aide d'enquêtes, de réunions participatives ou encore de consultations citoyennes.
- G4 – Renforcer le rôle du Pacte Climat et du Pacte Nature dans le développement des nouveaux projets communaux.
- G5 – Réaliser régulièrement des enquêtes pour comprendre les besoins des acteurs communaux afin de pouvoir les intégrer dans les développements futurs.
- G6 – Créer un plan d'action qui permet d'implémenter des procédures de développements communaux durables.
- G7 – Favoriser la collaboration régionale avec d'autres acteurs publics pour profiter des retours d'expérience de chacun.



- G8 – Digitaliser les services communaux destinés aux citoyens (Service « Population / État Civil / Indigénat »).
- G9 – Digitaliser et automatiser les processus internes de la Commune.
- G10* – Augmenter la formation continue des employés communaux dans les domaines du climat et de l’environnement.
- G11 – Suivre la part des mesures mises en œuvre du concept de digitalisation durable, de la stratégie d’adaptation au changement climatique et du concept de mobilité de la Commune.



5. Objectifs quantitatifs

Certaines stratégies établies dans le Leitbild visent à atteindre des objectifs qui peuvent se mesurer concrètement à l'horizon 2030. Le tableau qui suit reprend par thématique les stratégies pour lesquelles un objectif quantitatif a été fixé. L'année de référence pour certains objectifs est l'année 2019.

Thème	ID	Stratégie liée	Objectif quantitatif 2030
Favoriser la mobilité active et multimodale	M1	Étendre le réseau de pistes cyclables	+ 10 km
	M2	Étendre le réseau de chemins piétonniers	+ 5 km
	M4	Augmenter le nombre de bornes de recharge publics pour voitures électriques	10
	M5	Augmenter le nombre de parkings publics couverts et sécurisés pour vélos	10
	M15	Instaurer une utilisation efficiente du parc de véhicules communal	-50% de consommation de carburants fossiles
Maximiser la couverture des besoins en énergie renouvelable et augmenter l'efficacité énergétique	ER2	Augmenter la part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans les bâtiments communaux	50%
	ER3	Augmenter la part de chaleur produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans les bâtiments communaux	70%
	ER4	Augmenter la part de la puissance installée de panneaux photovoltaïques par rapport au potentiel sur le territoire communal	25%
	ER5	Augmenter la part de points lumineux publics LED (ou mieux) respectueux à la faune et à la flore de l'éclairage public	60%
	ER7	Augmenter la part de véhicules électriques dans la flotte communale	50%



	ER8	Augmenter la part des équipements électriques dans les équipements communaux	50%
	ER10	Augmenter la part des nouveaux bâtiments en conformité avec des normes de qualité énergétique et de durabilité accrues	100% par an
	ER11	Rénover les bâtiments communaux pour gagner en efficacité énergétique	-20% d'émissions de CO ₂
	ER12	Augmenter le quota de contrôle des certificats de performance énergétique lors des demandes de permis de bâtir	10% par an en moyenne
Valoriser les cycles de l'eau	E2	Diminuer la consommation d'eau potable dans les infrastructures communales	-10%
	E3	Limiter la consommation d'eau par habitant par jour	120 l/hab*j
	E5	Augmenter la part de nouvelles constructions publiques équipées d'un système de récupération d'eau de pluie	100% par an
Construire durablement selon les principes de l'économie circulaire	CD8	Augmenter le nombre de subventions « Klimabonus » octroyées	> 200
Acheter durablement et gérer ses ressources selon les principes de l'économie circulaire	AD2	Augmenter la part d'achat de produits/denrées alimentaires issues de la production biologique et labélisées (le critère minimal est le label Bio de l'UE) par rapport aux dépenses totales pour l'achat de produits/denrées alimentaires	50% par an
	AD8	Diminuer la quantité de déchets résiduels	-30% par an par rapport à l'année de référence
		Augmenter le taux de recyclage	50%
	AD9	Augmenter la part des événements et de manifestations communales qui respectent les critères d'obtention du logo « Greenevents »	50%



		Augmenter la part des évènements et de manifestations communales qui respectent les critères d'obtention du logo « Mir engagé ieren eis »	100%
		Augmenter la part des évènements et manifestations organisées par les associations au sein de la Commune qui respectent les critères d'obtention du logo « Greenevents »	25 %
Assurer une gouvernance transparente et inclusive	G10	Augmenter la formation continue des employés communaux dans les domaines du climat et de l'environnement	3h par an et par employé

